



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

L'IMPACT DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LES INDUSTRIES CANADIENNES DE LA FABRICATION D'OUTILS, DE MATRICES, DE MOULES ET DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Rapport du Comité permanent de l'industrie et
de la technologie

Ben Carr, président

JUIN 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**L'IMPACT DES DROITS DE DOUANE
AMÉRICAINS SUR LES INDUSTRIES
CANADIENNES DE LA FABRICATION D'OUTILS,
DE MATRICES, DE MOULES ET DE PRODUITS
MÉTALLURGIQUES**

**Rapport du Comité permanent
de l'industrie et de la technologie**

**Le président
Ben Carr**

JUIN 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE

PRÉSIDENT

Ben Carr

VICE-PRÉSIDENTS

Raquel Dancho

Gabriel Ste-Marie

MEMBRES

Parm Bains

Karim Bardeesy

Doly Begum

Kathy Borrelli

Ted Falk

Michael Guglielmin

Michael Ma

Bienvenu-Olivier Ntumba

Dominique O'Rourke

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

L'hon. Bardish Chagger

John-Paul Danko

Kelly DeRidder

Dave Epp

Peter Fonseca

Jean-Denis Garon

Harb Gill

L'hon. Karina Gould

Jacques Gourde

Jason Groleau

Claude Guay

Randy Hoback

Chris Lewis

Ron McKinnon

Chi Nguyen

Abdelhaq Sari

Brad Vis

Tim Watchorn

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Miriam Burke

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Marie Dumont, analyste

Jesse Good, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les conséquences des droits de douane américains sur l'économie et la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs de la métallurgie et de la fabrication de pointe au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
L'IMPACT DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LES INDUSTRIES CANADIENNES DE LA FABRICATION D'OUTILS, DE MATRICES, DE MOULES ET DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES	5
Introduction	5
Les défis auxquels est confronté le secteur métallurgique du Canada en raison des droits de douane imposés par les États-Unis	9
L'urgence de la situation	9
L'impact sur l'emploi	10
Les coûts pour le secteur	11
L'incertitude liée aux coûts et aux répercussions des droits de douane	13
Un plan pour l'avenir	14
Accord commercial avec les États-Unis	15
Diversification	16
Mesures de soutien	17
Conclusion	19
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	21
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	23
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	25
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	27

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada envisage de rétablir le cadre de remise qui a pris fin le 31 janvier 2026 pour les intrants touchés par les droits de douane imposés en vertu de l'article 232.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en place des mesures de soutien financier à court terme, telles que des reports de droits de douane, des remises ou des instruments de liquidité ciblés, jusqu'à ce que les droits de douane soient supprimés ou qu'un accord commercial soit conclu; et que ces mesures permettent aux manufacturiers de préserver le lien d'emploi avec leurs travailleurs pendant la période de baisse de production et contiennent une part de contribution non-remboursable de manière à éviter d'augmenter l'endettement des entreprises.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada règle de toute urgence le différend concernant l'imposition globale par les États-Unis de droits de douane au titre de l'article 232 à l'encontre des industries canadiennes, qui s'appliquent aux industries canadiennes en dépit du cadre de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique*; que ce règlement s'appuie sur le respect l'ACÉUM, qui a force de loi dans les trois pays, alors que les tarifs américains sur la composante manufacturière des produits métalliques sans exception pour les pays qui en font partie est contraire à l'accord; et que la stratégie visant à régler cette question profite des liens étroits qui existent entre les sociétés canadienne et américaine et incite les milieux d'affaires, les organisations de travailleurs, les députés fédéraux et les provinces, pour qu'ils invitent leurs vis-à-vis américains à inviter l'administration américaine en faveur d'un règlement.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage de modifier le processus de remise de sorte que les entreprises ne soient pas tenues de prouver l'inexistence d'une capacité de production canadienne équivalente.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada s'inspire du crédit d'impôt à l'investissement « Fabriqué en Ontario » pour le secteur manufacturier, qui correspond à un crédit d'impôt de 15 % sur les investissements en capital pour la fabrication ou la transformation en Ontario, afin d'envisager d'appliquer un crédit d'impôt semblable à l'échelle du Canada.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada envisage de prévoir des obligations ou de mettre en place des mesures incitatives visant à favoriser l'achat de moules et/ou d'outils fabriqués au Canada pour les projets publics.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada examine les défis structurels plus généraux auxquels est confronté le secteur manufacturier canadien, notamment les répercussions des subventions accordées par des États étrangers, du dumping de l'acier et de l'aluminium, ainsi que de la surcapacité mondiale persistante dans ces secteurs – particulièrement en provenance de la Chine – sur la compétitivité industrielle et les chaînes d'approvisionnement canadiennes; qu'il envisage de mettre en œuvre des mesures commerciales ciblées concernant les profilés d'aluminium et leurs produits dérivés; et qu'il protège les fabricants canadiens contre les importations faisant l'objet de pratiques commerciales déloyales qui entrent sur le marché canadien.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada, reconnaissant que la production nationale d'acier inoxydable et de certains types d'acier est limitée, envisage de maintenir ses contre-mesures tarifaires sur l'acier américain.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates et décisives afin de mettre en place une politique tarifaire claire et prévisible et d'adopter des mesures d'allègement qui éliminent l'incertitude pour les secteurs de la métallurgie et de la fabrication de pointe au Canada, y compris l'industrie de la fabrication d'outils, de matrices et de moules.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada veille à ce que l'industrie canadienne de la fabrication d'outils, de matrices et de moules, ainsi que les secteurs plus larges de la métallurgie et de la fabrication de pointe, bénéficient d'une pleine protection dans le cadre des négociations en cours, en accordant la priorité à leur compétitivité à long terme, à leur stabilité et à leur prise en compte dans tout accord final conclu avec les États-Unis.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada reconnaisse officiellement le rôle essentiel joué par l'industrie canadienne de la fabrication d'outils, de matrices et de moules, ainsi que par les secteurs plus larges de la métallurgie et de la fabrication de pointe, en tant que piliers des chaînes d'approvisionnement nationales, et qu'il prenne des mesures immédiates pour protéger ces secteurs ainsi que les nombreux emplois indirects et dérivés qu'ils génèrent dans l'ensemble de l'économie.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada envisage de fournir des conseils aux chambres de commerce, aux associations professionnelles et aux entreprises afin de les aider à faire face aux complexités et aux incertitudes liées à la volatilité des droits de douane américains.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada envisage d'appliquer des politiques d'approvisionnement local à tous les projets financés par le gouvernement fédéral et encourage les provinces et les municipalités à appliquer une politique d'approvisionnement local semblable aux projets bénéficiant d'un financement public.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada envisage de renforcer les mesures antidumping visant les produits en acier et en aluminium.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada envisage de créer un fonds dédié à l'investissement et à l'emploi dans le secteur de l'acier et de l'aluminium.



L'IMPACT DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LES INDUSTRIES CANADIENNES DE LA FABRICATION D'OUTILS, DE MATRICES, DE MOULES ET DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES

INTRODUCTION

Le secteur manufacturier canadien axé sur l'exportation, en particulier l'industrie de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules¹, ainsi que l'ensemble du secteur de la métallurgie, ont été fortement touchés par les récentes mesures tarifaires américaines imposées à tous les pays en vertu de l'article 232 de la Trade Expansion Act de 1962. Le 2 avril 2026, la Maison-Blanche des États-Unis a publié un nouveau décret intitulé *Strengthening Actions Taken to Adjust Imports of Aluminum, Steel, and Copper Into the United States* (Renforcement des mesures pour réguler les importations d'aluminium, d'acier et de cuivre aux États-Unis), lequel modifie le régime tarifaire en vigueur à compter du 6 avril 2026. Ce décret est venu changer la façon dont les droits de douane sont calculés pour les outils fabriqués à partir de ces métaux, qui s'appliquent maintenant sur la valeur en douane totale du produit importé, alors qu'auparavant, seule la valeur des métaux contenus dans ce produit était soumise à des droits de douane.

Dès la mise en œuvre du décret, les droits de douane ont été majorés abruptement pour des livraisons dont les prix avaient déjà été négociés et convenus en 2025. Par exemple, comme l'a confirmé [Chris Vander Park](#), responsable des affaires internationales, Cavalier Tool & Manufacturing, une matrice qui était soumise à des droits de douane de 1 500 \$ avant le décret est maintenant assortie de droits de douane de 36 000 \$. La [Canadian Association of Moldmakers](#) a noté qu'avant 2025, de telles matrices n'étaient frappées d'aucun droit de douane, puisqu'elles sont conformes à l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM). Le gouvernement du Canada [estime](#) que les droits de douane imposés au titre de l'article 232 sont incompatibles avec les obligations des États-Unis en vertu de l'ACEUM, qui prévoit un examen conjoint officiel le 1er juillet 2026.

1 L'industrie de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules est un secteur spécialisé qui conçoit et produit le matériel utilisé pour fabriquer d'autres pièces, c'est-à-dire les outils de fabrication. Voir Gouvernement du Canada, « [33351 – Fabrication de machines-outils pour le travail du métal](#) », *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012*.



L'article 232 de la Trade Expansion Act de 1962 permet au gouvernement américain de déterminer si les importations d'un produit constituent une menace pour la sécurité nationale. S'il s'avère que c'est le cas, le président des États-Unis peut, par le biais des pouvoirs qui lui sont délégués par le Congrès, restreindre les importations, notamment en imposant des droits de douane afin de protéger les industries nationales jugées importantes pour la sécurité nationale. Comme l'a indiqué [Catherine Blanchet](#), vice-présidente, Développement des affaires, PREXOR, « [p]our garantir une chaîne d'approvisionnement souveraine et assurer sa défense, le Canada doit pouvoir compter sur une industrie manufacturière indépendante, qu'il s'agisse de la fabrication de casques pare-balles, de chenilles de chars d'assaut ou de radars adaptés au froid du Grand Nord canadien ». En 2025, invoquant l'article 232, le président américain a élargi et augmenté les droits de douane imposés à tous les pays, frappant les importations de nombreux produits canadiens, notamment l'acier et l'aluminium.

Un rapport publié en mars 2026 par Carlo Dade et Sharon Zhengyang Sun, de la New North America Initiative de l'Université de Calgary, intitulé [For Canada, a Shift from IEEPA to Section 232 Tariffs Will be a Transition from National to Provincial Impacts](#) (Pour le Canada, le passage des droits de douane prévus par l'IEEPA à ceux prévus par l'article 232 marquera une transition des répercussions nationales vers des répercussions provinciales), souligne que l'exposition des provinces canadiennes aux droits de douane américains prévus par l'article 232 se concentre en Ontario et au Québec, étant donné que respectivement 58 % et 55 % des exportations de ces provinces vers les États-Unis relèvent de l'article 232. Le rapport souligne qu'une part importante des exportations de la Nouvelle-Écosse (44 %), du Manitoba (43 %) et de la Colombie-Britannique (35 %) est également soumise aux droits de douane au titre de l'article 232.

Depuis l'entrée en vigueur de ce décret, le 6 avril 2026, l'industrie canadienne de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules, ainsi que le secteur de la métallurgie, ont connu une hausse spectaculaire des droits de douane applicables aux exportations vers les États-Unis. Bien que ces secteurs génèrent des milliards de dollars d'activité économique et soutiennent des centaines de milliers d'emplois manufacturiers qualifiés à l'échelle du pays, le secteur de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules reste relativement méconnu du grand public, car il s'agit d'une industrie en amont qui conçoit et fabrique les intrants industriels spécialisés utilisés pour produire des biens dans multiples secteurs, dont ceux de l'automobile, de la construction, de la défense, de l'énergie, de la fabrication de produits de consommation et de la médecine. Pour décrire le secteur, [Chris Vander Park](#) a déclaré « nous fabriquons des choses qui permettent de fabriquer des choses ». [Alison Cretney](#), directrice exécutive, Energy Futures Lab, a ajouté « [s]i nous prenons au sérieux la souveraineté et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, nous devons accorder tout autant d'importance aux écosystèmes

qui permettent à la puissance industrielle de se concrétiser ». En tant qu'élément fondamental de la chaîne d'approvisionnement de fabrication de pointe du Canada, le secteur joue un rôle essentiel dans le soutien de la production industrielle nationale et du commerce transfrontalier.

Reconnaissant l'urgence des répercussions de ces modifications tarifaires sur le secteur canadien de la fabrication de moules, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes (le Comité) a adopté, le 16 avril 2026, la motion suivante :

Considérant que :

- Les États-Unis ont invoqué l'article 232 de la Trade Expansion Act de 1962 pour modifier unilatéralement la structure tarifaire applicable aux produits en acier et en aluminium entrant sur le territoire américain;
- Ces changements auraient entraîné des hausses tarifaires considérables pour les acteurs de l'industrie canadienne de la fabrication de moules;
- Les répercussions s'étendent au-delà de la fabrication de moules pour toucher l'ensemble du secteur de la transformation métallurgique ainsi que les industries manufacturières de pointe qui dépendent du commerce transfrontalier;
- Cette politique menace des milliers d'emplois canadiens, les familles qu'ils font vivre et des maillons essentiels de la chaîne d'approvisionnement manufacturière nationale du Canada;

Le comité :

- Conformément à l'article 108(2) du Règlement, entreprend une étude d'au moins trois séances afin de défendre les intérêts des travailleurs et des contribuables canadiens en examinant les répercussions économiques et sur la chaîne d'approvisionnement de ces droits de douane et en évaluant les mesures politiques potentielles dont dispose le gouvernement du Canada;
- Invite la ministre de l'Industrie, le ministre du Commerce international, des représentants de l'Association canadienne des fabricants de moules, ainsi que d'autres représentants, experts et intervenants choisis par les partis à témoigner devant le comité dans le cadre de cette étude;



- Entame la première séance de cette étude au plus tard le jeudi 23 avril 2026 et, une fois l'étude commencée, lui accorde la priorité sur toutes les autres affaires;
- Fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre².

Au cours de trois séances, le Comité a entendu 20 témoins représentant les industries canadiennes de la fabrication d'outils, de matrices et de moules, de la construction automobile et de la fabrication de pièces automobiles, de la fabrication de pointe et de l'usinage de précision, de l'acier et de la construction, de la chimie et de l'approvisionnement industriel, ainsi que de l'innovation énergétique, sans oublier les chambres de commerce et les associations professionnelles régionales et provinciales.

Le 4 mai 2026, la ministre de l'Industrie, l'honorable Mélanie Joly, a comparu devant le Comité et a répondu à des questions sur les répercussions des droits de douane au titre de l'article 232 au Canada. Ce jour-là, le gouvernement du Canada a [annoncé](#) un financement de 1,5 milliard de dollars pour soutenir plusieurs industries touchées par les droits de douane américains. Ces mesures « incluent la création d'un programme de 1 milliard de dollars de la Banque de développement du Canada (BDC) [...] mis à la disposition des industries fabriquant et exportant des produits contenant de l'acier, de l'aluminium ou du cuivre [...] De plus, le gouvernement injecte 500 millions de dollars supplémentaires par l'entremise de l'Initiative régionale de réponse tarifaire (IRRT)³ pour soutenir les entreprises canadiennes touchées par les droits de douane dans tous les secteurs de l'économie canadienne. Ces fonds [seront] versés par les agences de développement régional (ADR) du Canada. »

Le présent rapport décrit l'ampleur des défis auxquels est confronté le secteur métallurgique canadien et résume les témoignages concernant les stratégies envisagées pour remédier à cette situation, alors que les entreprises et le gouvernement du Canada planifient l'avenir.

2 INDU, [Procès-verbal](#), 16 avril 2026.

3 Le rétablissement de l'Initiative régionale de réponse tarifaire a été recommandé par le témoin Hubert Rioux.

LES DÉFIS AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE SECTEUR MÉTALLURGIQUE DU CANADA EN RAISON DES DROITS DE DOUANE IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

L'urgence de la situation

Les témoins ont souligné l'urgence des répercussions des droits de douane sur le secteur. Comme l'a déclaré [Jonathon Azzopardi](#), président-directeur général de Laval Tool & Mould Ltd., « notre industrie qui était jusque-là rentable est devenue déficitaire du jour au lendemain ». Devant la possibilité que des droits de douane de 50 % soient appliqués aux produits, [il](#) a noté qu'« [a]ucune industrie au Canada ne pourrait supporter un coup aussi dur sur ses résultats financiers ». Au sujet de l'impact soudain de la proclamation, [Ryan Donally](#), président et chef de la direction de la Chambre de commerce de Windsor-Essex, a déclaré que l'« exposition aux droits de douane se multiplie du jour au lendemain ».

L'urgence des répercussions de ces droits de douane témoigne de l'importance du marché américain pour ce secteur canadien. [Isabelle Liard](#), présidente de Liard Industries, a indiqué que « [p]lus de 60 à 70 % de notre chiffre d'affaires est aux États-Unis ». [Nicole Vlanich](#), directrice générale, Canadian Association of Moldmakers, a fait remarquer que pour ce qui est des membres de l'association, « 80 % de leur production est envoyée aux États-Unis ». [Elle](#) a souligné que les exportations de moules du Canada vers les États-Unis sont évaluées à environ 7 milliards de dollars par année, précisant qu'« [e]nviron 75 % de la fabrication de moules au Canada se fait en Ontario, où l'on trouve dans la région de Windsor-Essex la plus grande grappe de fabricants de moules en Amérique du Nord avec des exportations annuelles de 2,4 milliards de dollars ». [Ryan Donally](#) a indiqué que « [p]lus ou moins 85 % des produits fabriqués dans notre région, si ce n'est pas plus, sont exportés aux États-Unis, et une proportion encore plus importante passe par l'Ontario pour finir aux États-Unis ». [Jonathon Azzopardi](#) a déclaré que pour Laval Tool & Mould Ltd., « plus de 90 % des produits aboutiront aux États-Unis, de manière directe ou indirecte ».

Démontrant les effets cumulatifs et immédiats des droits de douane prévus par l'article 232, [Jason Bates](#), responsable du consortium industriel, Sud-ouest de l'Ontario, EMC Canada, a déclaré au Comité qu'avant la proclamation du 2 avril 2026, les ventes de chasse-neige Arctic aux États-Unis avaient déjà diminué de 40 %, et que cette baisse allait probablement bientôt atteindre 90 %.

Les témoins ont souligné l'impact immédiat des droits de douane, qui touchent les petites, moyennes et grandes entreprises de différentes manières. [Jonathon Azzopardi](#) a laissé entendre que pour les petites et moyennes entreprises, cela signifierait la fermeture : « Au



bout du compte, vous verrez probablement que l'industrie perdra du terrain ou quittera le Canada assez rapidement, parce qu'il n'y a pas vraiment d'incitatif à rester au pays dans de telles conditions. » En tant que membre du conseil d'administration de la Canadian Association of Moldmakers et représentant de l'industrie, il a cru important d'insister pour que le gouvernement du Canada explique son plan. [Hubert Rioux](#), directeur économique, Fédération des chambres de commerce du Québec, a soutenu que de nombreuses petites et moyennes entreprises verront leurs marges fondre sous l'effet des droits de 25 %, ce qui les poussera à fermer leurs portes ou à relocaliser leurs activités aux États-Unis. [Catherine Blanchet](#) a déclaré que PREXOR devra « fermer [ses] portes à moyen terme si rien ne change ». [Ryan Donally](#) a souligné que les « très graves problèmes de flux de trésorerie » pourraient inciter les propriétaires à fermer boutique. La fermeture de ces entreprises aurait des répercussions directes sur la main-d'œuvre du secteur.

L'impact sur l'emploi

L'industrie canadienne de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules et le secteur de la métallurgie comptent de nombreuses petites et moyennes entreprises; ces secteurs représentent un nombre important d'emplois au Canada, qui sont aujourd'hui menacés par les répercussions des droits de douane imposés en vertu de l'article 232. Par exemple, la [Canadian Coalition of Aluminum Extruders](#) a prévenu que si l'on ne mettait pas un terme aux perturbations commerciales, le secteur de l'extrusion d'aluminium pourrait voir une perte de 20 à 25 % de ses emplois en 2026, de même que la fermeture d'entreprises et une perte définitive de capacité de production nationale dès 2027. [Cyrus Jebely](#), président, Cap-Thin Molds, a souligné que le secteur est « essentiel et est resté pleinement opérationnel tout au long des confinements [durant la pandémie de COVID-19] afin d'assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement critiques, notamment celles des emballages alimentaires et des produits médicaux ».

Des témoins ont indiqué au Comité le nombre d'emplois manufacturiers touchés par les nouveaux droits de douane dans leurs régions ou leurs secteurs d'activité respectifs. Une [étude économique](#) publiée par Desjardins en mai 2026 indiquait qu'environ 170 000 emplois dans le secteur manufacturier au Québec et 300 000 emplois de ce type en Ontario pourraient être touchés par les nouvelles mesures tarifaires. L'étude précise que ces chiffres n'incluent pas la fabrication aérospatiale, car ce secteur n'est pas assujéti aux droits de douane sur les métaux, ni la fabrication automobile, qui est soumise à des droits de douane propres au secteur automobile. Plusieurs témoins de l'industrie ont souligné que de nombreuses entreprises de ce secteur sont des petites entreprises familiales, notamment [Cavalier Tool](#), [Liard Industries](#) et les membres de [l'Association canadienne de l'industrie de la chimie](#).

[Vincent Caron](#), vice-président, Politiques, Chambre de commerce de l'Ontario, a attiré l'attention du Comité sur les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier aux États-Unis, qui se chiffrent à 100 000⁴ depuis que le début du deuxième mandat du président Donald Trump. Il a souligné que pour les fabricants américains, le coût des intrants « monte en flèche ». Il a affirmé que cette situation « suscitera une réaction de la part des électeurs américains », maintenant toutefois que « nos entreprises ne peuvent pas attendre aussi longtemps ». Face aux pertes d'emplois potentielles au Canada attribuables aux répercussions des droits de douane prévus à l'article 232, [Catherine Blanchet](#) a souligné qu'« une fois ces compétences et ces investissements perdus, ces capacités de production ne peuvent pas être rétablies du jour au lendemain ».

Les témoins ont également souligné les difficultés liées à l'embauche dans le secteur. [Isabelle Liard](#) a signalé que « les travailleurs temporaires représentent 30 % de ma main-d'œuvre. Il est difficile de trouver des travailleurs qualifiés au Québec. » Elle a précisé que « les centres de formation sont pratiquement vides, donc il n'y a pas de travailleurs qualifiés dans ces métiers qui en sortent ». De même, [Catherine Blanchard](#) a signalé que bon nombre des employés de PREXOR sont des travailleurs étrangers hautement qualifiés qui seraient difficiles à remplacer si ces droits de douane entraînaient des mises à pied.

[Alison Cretney](#), a fait référence à un problème structurel, à savoir que « le Canada a extrait et exporté des matières premières et des produits semi-transformés, tandis que d'autres pays se sont approprié les phases de création de valeur ajoutée : le raffinage, la transformation, la fabrication, les emplois hautement qualifiés ainsi que l'influence économique et géopolitique qui découle du contrôle des chaînes d'approvisionnement stratégique ». [Keanin Loomis](#) a aussi insisté sur l'importance pour le Canada de s'impliquer davantage dans la valorisation des produits, notant qu'« il y a davantage d'emplois à créer si nous protégeons notre propre industrie nationale et que nous sommes en mesure d'assurer, en particulier pour les projets financés par les deniers publics, que nous utilisons de l'acier canadien et de l'acier fabriqué au Canada. C'est l'aspect le plus important; que le travail à valeur ajoutée soit effectué ici. »

Les coûts pour le secteur

Des témoins ont fait valoir les conséquences de la hausse des coûts pour les entreprises du secteur, directement imputables aux droits de douane au titre de l'article 232, et ont donné des exemples concrets de ces coûts. Par exemple, [Chris Vander Park](#) a expliqué

4 Voir aussi Joint Economic Committee – Minority, [NEW DATA: During Trump's First Year, the Manufacturing Industry Lost 108,000 Jobs](#), 11 février 2026.



que les droits de douane prévus pour quatre outils s'élevaient à 25 375 \$ en août 2025. Après le 6 avril 2026, ce montant est passé à 130 347 \$. [Cyrus Jebely](#), Cap-Thin Molds, a fait remarquer qu'en novembre 2025, un moule d'injection à 72 cavités, d'une valeur de 900 000 \$, était assujéti à des droits de douane de 35 000 \$ selon les tarifs imposés par les États-Unis le 15 août 2025. Pour le même client, le même moule était frappé de droits de douane s'élevant à 135 000 \$ le 14 avril 2026; en moins de six mois, le taux avait quadruplé. [Ryan Donally](#) a déclaré que « [c]e qui coûtait auparavant quelques milliers de dollars coûte maintenant des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars en droits de douane. À ce niveau, les contrats ne s'adaptent pas. Ils deviennent irréalisables. Quand les contrats deviennent irréalisables, des décisions en matière de production s'imposent. » De même, [Jonathon Azzopardi](#) prévoyait qu'au cours des 12 prochains mois, si la situation demeure inchangée, Laval Tool & Mould Ltd. aurait à régler une « facture d'environ 5 millions de dollars » en droits de douane.

[Isabelle Liard](#) décrit la différence de coûts pour son entreprise, Liard Industries, avant et après la proclamation du 6 avril. Avant cette date, les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 ne s'appliquaient qu'au contenu en acier non américain, ce qui représentait environ 5 à 8 % de la valeur d'un projet. Maintenant, « c'est 25 % sur la valeur totale de la facture commerciale, et ce, pour pratiquement tous les produits en acier ». Elle a souligné que parce que l'entreprise ne peut pas réduire ses prix de 25 %, elle n'est plus compétitive sur le marché américain. [Diane Ricci Woodiwiss](#), comptable professionnelle agréée, Cavalier Tool & Manufacturing Ltd., explique que pour Cavalier Tool and Manufacturing Ltd., les « marges sont très serrées. Nous évoluons dans un secteur très concurrentiel, et de ce fait, absorber une hausse de 15 % n'est tout simplement pas envisageable. »

[Cyrus Jebely](#), Cap-Thin Molds, a également fait remarquer qu'« [u]n droit de douane de 15 % dépasse largement les fonds pour éventualités que nos clients peuvent généralement absorber. Avec ce nouveau droit de douane de 15 %, qui devrait passer à 25 % en 2028, nous aurons beaucoup de mal à rester compétitifs face à nos concurrents européens et asiatiques. » En soulignant que, dans ce secteur, « [l]a Chine est le principal concurrent », [Flavio Volpe](#), président de l'Association des fabricants de pièces d'automobile, a décrit les répercussions financières de ce changement soudain sur les entreprises canadiennes. Il a déclaré : « Les droits de douane frappent après que les coûts des travaux sont établis, et les clients – tant les fournisseurs de pièces que les usines de montage de véhicules automobiles – s'attendent à ce que les fabricants de moules et d'outils absorbent ces coûts. »

Reconnaissant que la production canadienne d'acier inoxydable « demeure très limitée », la [Fédération des chambres de commerce du Québec](#) a souligné dans son

mémoire que l'application de quotas et de surtaxes aux importations d'acier américain représente des coûts supplémentaires pour les fabricants canadiens. Affirmant que les fabricants canadiens sont pénalisés pour avoir utilisé de l'acier américain, [Jonathon Azzopardi](#) a fait valoir que « [c]e ne sont pas des contre-mesures tarifaires, ce sont des droits de douane punitifs. Ils ne font qu'affaiblir davantage notre position alors que nous essayons de rester compétitifs. » [Aaron Aalbers](#), président, Aalbers Tool and Mold Inc., a demandé « de maintenir ou de prolonger l'exonération des droits de douane de rétorsion sur les importations d'acier américain »; [Hubert Rioux](#) a quant à lui recommandé que le gouvernement évite l'imposition d'une nouvelle réponse tarifaire sur les importations d'intrants et de produits semi-finis en provenance des États-Unis. De plus, il a plaidé en faveur du rétablissement immédiat et de la prolongation des remises à l'intention des fabricants canadiens sur la réponse tarifaire du Canada applicable aux importations d'acier et d'aluminium en provenance des États-Unis.

Dans un mémoire, la Canadian Coalition of Aluminum Extruders a signalé que les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 font que les extrudeurs canadiens sont exclus du marché des États-Unis en raison des prix. De plus, elle a indiqué que « le marché canadien est inondé de produits d'aluminium à bas prix provenant d'économies non marchandes. Ces produits transitent souvent par des pays tiers afin d'éviter les restrictions et sont vendus à des prix qui ne reflètent pas les conditions normales du marché. » On peut d'ailleurs lire dans le mémoire que les « entreprises canadiennes ne peuvent pas rivaliser avec ces prix artificiellement bas ». La coalition a recommandé au gouvernement du Canada de « [v]eiller à ce que l'élimination des droits de douane en vertu de l'article 232 sur les produits dérivés de l'aluminium soit une priorité dans les discussions commerciales Canada–États-Unis en cours ».

L'incertitude liée aux coûts et aux répercussions des droits de douane

Les témoins ont mis en lumière les difficultés liées à l'incertitude entourant le coût des droits de douane et l'impact de ces fluctuations sur les petites entreprises. [Chris Vander Park](#) a fait remarquer que depuis février 2025, les États-Unis « ont changé sept fois » les règles régissant l'expédition de moules par injection du Canada vers les États-Unis. [Nicole Vlanich](#) a fait remarquer que de nombreuses entreprises membres de la Canadian Association of Moldmakers ont « 10 employés ou moins », ce qui rend difficile la mise en place d'une équipe chargée de faire la lumière sur les droits de douane. Comme l'a déclaré [Marc Lecours](#), président, Preferred CNC Inc. : « Pour l'instant, nous ne connaissons pas le montant des droits de douane. Deux de mes collaborateurs se chargent de rester en contact avec les autorités et de se tenir informés de l'évolution de la situation, jour après jour. Lorsque nous appelons notre courtier en douane, il n'a pas de réponse claire à nous



donner. » Il a ajouté que les avocats et les comptables ne maîtrisaient pas non plus les règles tarifaires en vigueur. De même, [Chris Vander Park](#) a indiqué qu'un employé à temps plein était chargé d'étudier et de calculer l'impact des droits de douane sur l'entreprise. [Il](#) a souligné l'importance de la « stabilité » et qu'il fallait « se débarrasser de l'incertitude ».

[Jonathon Azzopardi](#) a mis en évidence les répercussions financières de l'incertitude entourant les droits de douane. Il a déclaré que « tous les produits que nous avons dans notre usine et au titre desquels des contrats ont déjà été signés, les devis n'incluaient pas ces 10 % supplémentaires. Nous espérons en fait que ce sera 10 %. Ce pourrait aussi être 15 %. En raison de l'ambiguïté, cela pourrait même atteindre 50 %. » [Vincent Caron](#) a fait remarquer que pour les entreprises de la Chambre de commerce de l'Ontario, l'incertitude change les décisions d'investissement des entreprises, soulignant que selon le *Rapport économique de l'Ontario*, « seuls 26 % des entreprises prévoient augmenter leurs investissements cette année, ce qui montre à quel point l'incertitude freine déjà les décisions d'investissement ». Au sujet de cette incertitude, [Aaron Aalbers](#) a déclaré que « [c]es problèmes rendent impossibles la planification à long terme et la comptabilisation des coûts ».

[Nicole Vlanich](#) a indiqué que, devant l'incertitude liée aux droits de douane, la Canadian Association of Moldmakers a fait appel à des courtiers en douane et à des experts du commerce pour aider ses membres à confirmer qu'ils utilisent les bons codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (codes SH). [Isabelle Liard](#) a décrit les coûts liés aux efforts nécessaires pour se tenir au courant des droits de douane, en comprendre les règles et s'y adapter, et a souligné que les services d'un expert en douanes peuvent coûter entre 100 et 200 \$ de l'heure. Décrivant ces complications, elle a suggéré que le gouvernement du Canada « ait une ligne d'aide pour les entrepreneurs, pour répondre à leurs questions et les soutenir ». [Vincent Caron](#) a noté que « c'est l'incertitude elle-même qui constitue un obstacle, en particulier pour les [petites et moyennes entreprises] qui ne disposent pas d'une expertise douanière en interne. Les chambres de commerce locales peuvent aider les pouvoirs publics à transmettre ces orientations aux entreprises. » [Marc Lecours](#) a convenu que ce serait une « excellente idée » si Exportation et développement Canada et les chambres de commerce pouvaient fournir plus de réponses.

UN PLAN POUR L'AVENIR

Soulignant que l'industrie de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules se trouve « en première ligne d'une guerre commerciale avec les États-Unis », [Jonathon Azzopardi](#) a appelé le gouvernement du Canada à dresser un plan qui dirait au secteur pendant combien de temps encore il devra composer avec les droits de douane

imposés en vertu de l'article 232. [Nicole Vlanich](#) a abondé dans le même sens, et les deux témoins ont fait remarquer que la nature des mesures de soutien accordées au secteur allait dépendre de la durée de maintien des droits de douane. Les témoins ont parlé de l'importance de conclure un accord commercial avec les États-Unis, des obstacles à la diversification et des possibles soutiens financiers et autres du gouvernement pour le secteur.

Accord commercial avec les États-Unis

La plupart des témoins ont insisté sur l'importance d'avoir un accord commercial cohérent et prévisible avec les États-Unis. [Hubert Rioux](#) a soutenu que les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 rendent l'ACEUM actuel inopérant, parce que les entreprises qui se conforment à l'accord continuent d'être frappées de droits punitifs, sans aucune prévisibilité ni recours à court terme. [Jonathon Azzopardi](#) a déclaré qu'un accord commercial, « [c]'est essentiel. C'est crucial. Je pense que nous nous leurrons si nous pensons qu'il pourra y avoir un secteur industriel manufacturier au Canada sans les États-Unis. » [Ryan Donally](#) et [Michael Hicks](#), directeur de la Canadian Association of Moldmakers, ont tous deux affirmé qu'il est « essentiel » d'entretenir des relations commerciales à long terme avec les États-Unis. [Keanin Loomis](#) a indiqué que « [l]e rétablissement du libre-échange avec les États-Unis est la priorité absolue pour notre secteur ».

[Nicole Vlanich](#) a convenu que « [s]ans accord commercial, il n'y aura plus d'industrie de la fabrication de moules au Canada ». [Isabelle Liard](#) a déclaré qu'une entente à long terme était assurément « primordiale », et [Chris Vander Park](#) a dit que « [s]ans cela, nous ne survivrons pas », en parlant de l'industrie de la fabrication de moules; [Cyrus Jebely](#) a abondé dans le même sens, affirmant que « [l]'industrie ne survivra pas sans cela ». [Catherine Blanchet](#) a souligné l'importance de l'accord commercial, déclarant que « [n]ous comptons sur la diplomatie canadienne pour en arriver à une entente ». [Greg Moffatt](#), président-directeur général, Association canadienne de l'industrie de la chimie, a souligné que « des accords commerciaux sont négociés entre des gouvernements [...], mais ce sont les entreprises qui négocient [...] Dans notre secteur, en Amérique du Nord, l'intégration est très forte. » [Marc Lecours](#) a appelé le Canada à « engager dès maintenant un dialogue avec l'administration américaine, dans le but de parvenir à un accord équitable et responsable qui serve les intérêts de nos deux pays ». [Vincent Caron](#) souligne que les fabricants canadiens ne peuvent « pas accepter une situation où on [leur] demande des concessions ». Il a souligné que les entreprises américaines avaient informé la Chambre de commerce de l'Ontario qu'elles « n'appuyaient pas les droits de douane et qu'elles voulaient un règlement ».



[Michael Hicks](#) a insisté sur l'importance de négocier une entente à long terme, précisant que « [n]ous ne voulons pas nous contenter d'une vision à court terme et brader nos ressources ». [Alison Cretney](#) a reconnu qu'il a été facile pour le Canada de se concentrer sur ses relations commerciales avec les États-Unis et a laissé entendre que « nous ne pouvons évidemment pas mettre tous nos œufs dans le même panier », et elle a recommandé que le Canada se tourne vers les « chaînes d'approvisionnement mondiales et détermin[e] où se situent nos avantages distinctifs ».

Diversification

Les témoins ont souligné la difficulté de diversifier le marché d'exportation de l'industrie de la fabrication de machines, d'outils, de matrices et de moules, qui dépend fortement du marché américain, avec lequel il est étroitement intégré. Ils ont indiqué qu'il était difficile d'accroître les ventes au Canada et de conquérir d'autres marchés étrangers. [Nicole Vlanich](#) a déclaré que pour les membres de la Canadian Association of Moldmakers, « [t]outes les mesures de soutien offertes et les discussions sur la diversification vers de nouveaux marchés n'approcheront même jamais les échanges que nous avons avec les États-Unis. Il est impossible, peu importe où dans le monde nous menons des affaires, d'égaliser le volume d'affaires que nous réalisons avec les États-Unis. Il n'y a aucun moyen d'y échapper. » Ce point de vue a été réitéré par [Mathieu Lavigne](#), vice-président, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec, qui a dit que « la géographie ne changera pas ».

Des témoins ont tout de même évoqué la possibilité d'augmenter les ventes intérieures au Canada, non sans bémol; [Michael Hicks](#) a par exemple déclaré que « [c]'est une excellente chose de se tourner vers d'autres secteurs », comme celui de la défense, « mais je ne parlerais pas d'une aubaine ». [Flavio Volpe](#) a indiqué qu'au Canada, « [c]ontrairement aux Américains, nous n'avons pas de débouchés dans les secteurs de la défense et de l'aérospatiale ». [Marc Lecours](#) a expliqué qu'un fabricant qui veut se tourner vers l'industrie de la défense doit se conformer à des règles plus strictes et obtenir différentes certifications, et qu'il faut compter environ deux ans pour devenir efficace dans ce nouveau secteur. [Jason Bates](#) a insisté sur ces obstacles, indiquant que « [l]es niveaux de cybersécurité à respecter sont prohibitifs » dans le secteur de la défense. « C'est beaucoup de travail et cela coûte cher. » De plus, « [l]es volumes pour la défense ne sont pas les mêmes que pour l'industrie automobile ou d'autres industries qui produisent en grande quantité ».

[Eric Anderson](#), directeur exécutif, Saskatchewan Industrial Mining Suppliers Association, a fait remarquer que l'association, qui travaille notamment dans le secteur de la défense, se tourne vers le Bureau des grands projets pour accroître les débouchés au pays.

[Catherine Blanchet](#) a signalé les possibilités pour le secteur de la défense canadien, notant que « le Canada doit pouvoir compter sur une industrie manufacturière indépendante, qu'il s'agisse de la fabrication de casques pare-balles, de chenilles de chars d'assaut ou de radars adaptés au froid du Grand Nord canadien ». Elle a plaidé pour que le gouvernement entreprenne davantage de projets de défense qui permettraient d'octroyer des contrats au secteur. [Ryan Donally](#) a souligné l'importance de la fabrication dans le secteur de la défense en déclarant :

L'industrie de l'outillage et de la fabrication de pointe n'est pas une infrastructure facultative. Elle constitue la couche sous-jacente indispensable à la fabrication de matériel de défense, à la production automobile et de véhicules électriques, aux composants aérospatiaux, à l'énergie, aux minéraux critiques et aux projets d'infrastructure. Si nous perdons nos capacités en matière d'outillage, nous ne pouvons pas rétablir la production de défense, nous ne contrôlons pas les délais, nous ne contrôlons pas les coûts et nous ne contrôlons pas la sécurité de l'approvisionnement. Si nous perdons ces capacités, nous perdons plus que la production. Nous perdons le contrôle de notre sécurité nationale et économique.

[Cyrus Jebely](#) a laissé entendre que le Canada devrait miser sur ses industries de l'aérospatiale et de la défense, qui sont soutenues par l'écosystème manufacturier du Canada, lors des négociations avec les États-Unis.

En ce qui concerne la diversification vers des marchés autres que le Canada et les États-Unis, les témoins ont parlé des défis que cela suppose. Par exemple, [Keanin Loomis](#) a attiré l'attention du Comité sur les « mesures de protection mises en place par d'autres pays, y compris l'Union européenne, qui parvient très bien à empêcher l'acier étranger d'entrer dans ses projets, même si nous avons un accord de libre-échange ». Quant à la possibilité de vendre des produits canadiens à la Chine ou à l'Europe, [Vincent Caron](#) a déclaré que « [l]a capacité de pivoter, en particulier pour les petites entreprises, est limitée ». [Catherine Blanchet](#) a aussi parlé des défis, affirmant que « [cela] va prendre plusieurs années. Des moules, c'est très lourd, c'est gros. Il est difficile de percer un nouveau marché et s'il faut envoyer nos produits en Europe, ce sera difficile. » [Chris Vander Park](#) était aussi de cet avis, déclarant qu'il « est impossible de vendre [...] un outil en Chine. Il est impossible de vendre un outil en Inde. Il est très peu probable que nous vendions des outils en Europe. Notre monde est intégré aux États-Unis. C'est un résultat de l'ACEUM. »

Mesures de soutien

Le 4 mai 2026, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a réagi aux modifications apportées à l'article 232 de la *Trade Expansion Act* des États-Unis ayant mené à l'ajout de nouveaux droits de douane pour les entreprises canadiennes



productrices d'acier, d'aluminium et de cuivre. L'agence gouvernementale a annoncé une aide de 1 milliard de dollars dans le cadre d'un programme géré par la Banque de développement du Canada. Les entreprises canadiennes productrices de métaux affectés et dont le chiffre d'affaires est d'au moins 5 millions de dollars peuvent bénéficier de prêts allant de 2 à 50 millions de dollars, adaptés selon leurs besoins. Le remboursement de ces prêts est assorti à taux nul ou à faible intérêt pour les 36 premiers mois. Un financement supplémentaire de 500 millions de dollars en prêts remboursables et non remboursables vient s'ajouter à l'Initiative régionale de réponse tarifaire de 1 milliard de dollars lancée en septembre 2025, pour laquelle 200 millions de dollars sont réservés aux petites et moyennes entreprises touchées par les droits de douane sur l'acier, l'aluminium et le cuivre introduits en avril 2026.

Des témoins ont évoqué des problèmes potentiels concernant les prêts. [Chris Vander Park](#) a déclaré : « [U]n prêt ne peut pas vraiment nous aider, parce que si nous n'avons pas de travail, nous ne pourrions pas le rembourser. » De même, [Isabelle Liard](#) a indiqué : « [J]e ne veux pas contracter d'autres prêts. Si le gouvernement me prête de l'argent, il va falloir que je le rembourse. Ce n'est pas ce dont j'ai besoin. Je ne veux pas m'endetter plus alors qu'il y a une diminution des ventes. J'ai aussi des prêts à rembourser à la banque, alors, idéalement, nous ne prendrions pas cette avenue. » [Jonathon Azzopardi](#) a pour sa part déclaré que « [l]e prêt n'est pas une bonne option [...] Nous venons de parler des moyens de protéger notre rentabilité. Moins la rentabilité est élevée, moins nous sommes en mesure de rembourser les prêts ».

Les témoins ont évoqué les aides financières et autres mesures de soutien susceptibles d'aider leur secteur en cette période d'urgence, marquée par une hausse des coûts, l'incertitude et la menace de pertes d'emplois. [Jonathon Azzopardi](#) a demandé une « intervention fédérale immédiate », s'attaquant en priorité aux droits de douane imposés en vertu de l'article 232, de même qu'une « mesure de soutien ciblée au cas où les délais de résolution seraient prolongés ». Pour ce qui est des mesures de soutien à court terme, [il](#) a parlé de subventions, mais aussi de marges de crédit soutenues par Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada. [Flavio Volpe](#) a également indiqué que ces institutions et FedDev pourraient les aider avec leurs « liquidités à court terme », surtout les petites entreprises. [Isabelle Liard](#) a plaidé en faveur « d'un programme de soutien à l'emploi pour garder nos travailleurs et pour soutenir notre liquidité. Il faudrait aussi avoir accès à un soutien rapide et accessible pour ce qui est du développement des marchés. » [Catherine Blanchet](#) a fait remarquer que même si les subventions ou l'aide financière seraient les bienvenues, la priorité est de mettre fin à l'incertitude en négociant avec les États-Unis. De même, [Ryan Donally](#) a souligné que des mesures de soutien, comme un cadre de remise générale provisoire et un allègement du fardeau financier à court terme, pourraient

permettre aux entreprises de tenir le coup jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée. Il a recommandé que « les mesures commerciales fédérales tiennent compte des répercussions en amont, et pas seulement des produits finis ».

Des témoins ont reconnu l'existence de certaines mesures de soutien mises en place par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux en faveur du secteur. [Keanin Loomis](#) a salué certains des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour soutenir les industries canadiennes de l'acier et de la fabrication, dont la politique [Achetez canadien](#). [Jason Bates](#) et [Vincent Caron](#) ont souligné la récente extension temporaire du crédit d'impôt à l'investissement dans le secteur manufacturier ontarien par le gouvernement de l'Ontario, qui inclut désormais les sociétés privées sous contrôle non canadien afin d'encourager l'investissement étranger; ils ont également réclamé un soutien supplémentaire du gouvernement fédéral. [Greg Moffatt](#) a proposé que certaines mesures temporaires, comme les dispositions relatives à la déduction pour amortissement accéléré, soient rendues permanentes. Il a également recommandé que les minéraux critiques soient inclus dans les crédits d'impôt à l'investissement.

Reconnaissant les répercussions des droits de douane sur les industries canadiennes, [Alison Cretney](#) a déclaré :

Au-delà des allègements des droits de douane à court terme, la mesure la plus importante sera celle qui permettra de réduire le risque que nous nous retrouvions à nouveau face à cette vulnérabilité. La leçon à tirer du secteur de l'acier et de l'aluminium, c'est non pas de renoncer à l'intégration, comme on l'entend souvent, mais plutôt de combiner l'intégration avec un renforcement des capacités nationales et la création de valeurs. Cela permet de renforcer la résilience industrielle, de tirer parti des normes environnementales élevées du Canada et de créer des emplois hautement qualifiés. Cela confère au Canada un véritable poids dans les chaînes d'approvisionnement autour desquelles le monde se réorganise actuellement.

CONCLUSION

L'interprétation, dans le décret du 2 avril 2026, des droits de douane prévus à l'article 232 et imposés à l'échelle mondiale, y compris à l'industrie canadienne de la fabrication de machines, d'outils, de matrices, de moules et de produits métallurgiques, menace la compétitivité et la survie de ce secteur essentiel au Canada. Ce secteur est fortement intégré aux chaînes d'approvisionnement nord-américaines et il est crucial à la capacité industrielle du Canada et à sa sécurité nationale. Le Comité reconnaît qu'il est urgent de soutenir cette industrie en concluant avec les États-Unis un accord commercial durable à long terme qui rétablira la certitude et la prévisibilité.



Parallèlement, des témoins ont souligné les pressions financières immédiates et les pertes d'emploi potentielles liées à la hausse des droits de douane, à l'incertitude qui pèse sur la chaîne d'approvisionnement et à la baisse de confiance des investisseurs. Le Comité recommande également que le gouvernement du Canada prenne des mesures à court terme pour maintenir les opérations, garder les travailleurs qualifiés et préserver la capacité de production nationale tandis qu'une solution commerciale à long terme est en cours de négociation.

Protéger et renforcer l'industrie de la fabrication de machines, d'outils, de matrices, de moules et de produits métallurgiques est essentiel à la croissance économique du Canada, à l'expertise nationale en matière de fabrication, à la protection des chaînes d'approvisionnement et au maintien de la compétitivité du Canada dans ce contexte commercial mondial de plus en plus incertain.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Canadian Association of Moldmakers Nicole Vlanich, directrice générale	2026/04/20	33
Cap-Thin Molds Cyrus Jebely, président	2026/04/20	33
Cavalier Tool & Manufacturing Ltd. Diane Ricci Woodiwiss, comptable professionnelle agréée Chris Vander Park, responsable des affaires internationales	2026/04/20	33
Laval Tool & Mould Ltd. Jonathon Azzopardi, président-directeur général	2026/04/20	33
Liard Industries Isabelle Liard, présidente	2026/04/20	33
PREXOR Inc. Catherine Blanchet, vice-présidente, Développement des affaires	2026/04/20	33
Association canadienne de l'industrie de la chimie Greg Moffatt, président-directeur général	2026/04/23	34
Canadian Association of Moldmakers Michael Hicks, directeur	2026/04/23	34
Energy Futures Lab Alison Cretney, directrice exécutive	2026/04/23	34
Institut canadien de la construction en acier Keanin Loomis, président et chef de la direction	2026/04/23	34

Organismes et individus	Date	Réunion
Saskatchewan Industrial and Mining Suppliers Association Eric Anderson, directeur exécutif	2026/04/23	34
Windsor Essex Chamber of Commerce Ryan Donally, directeur-président général	2026/04/23	34
Aalbers Tool & Mold Inc. Aaron Aalbers, président	2026/04/27	35
Association des fabricants de pièces d'automobile Flavio Volpe, président	2026/04/27	35
Chambre de commerce de l'Ontario Vincent Caron, vice-président, Politiques	2026/04/27	35
EMC Canada Jason Bates, responsable du consortium industriel, Sud-ouest de l'Ontario	2026/04/27	35
Fédération des chambres de commerce du Québec Mathieu Lavigne, vice-président, Affaires publiques et économiques Hubert Rioux, directeur économique	2026/04/27	35
Preferred CNC Inc. Marc Lecours, président	2026/04/27	35

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Canadian Coalition of Aluminum Extruders

Fédération des chambres de commerce du Québec

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 33 à 36, 40, 42, 43 et 46) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Ben Carr

Rapport dissident du PCC :

Conséquences des tarifs et de l'absence d'accord commercial entre le gouvernement du Canada et les États-Unis sur les secteurs métallurgique et de la fabrication de pointe au Canada

Résumé

Les secteurs métallurgiques et de la fabrication de pointe au Canada subissent de graves répercussions économiques en raison des tarifs prévus par l'article 232 de la *Trade Expansion Act of 1962*, des négociations commerciales en cours entre le Canada et les États-Unis, ainsi que de la persistance de déficits d'exploitation, qui affectent les décisions en matière d'investissement et de production. Les tarifs prévus à l'article 232 ayant été étendus en avril 2026 à la valeur en douane totale des articles en aluminium, en acier et en cuivre ainsi que de leurs dérivés, ces secteurs sont menacés de faillite. Les mesures prises tant par le gouvernement canadien que par le gouvernement américain, en particulier l'absence d'un accord commercial à long terme négocié entre le Canada et les États-Unis, compromettent la survie à long terme de ces industries. Le premier ministre Mark Carney s'était engagé à conclure un accord commercial avec les États-Unis avant le 1er juillet 2025. Malgré cet engagement, nous constatons aujourd'hui l'absence de négociations constructives avec les États-Unis en raison de la réticence apparente du gouvernement canadien à participer à ces discussions.

Les témoins entendus dans le cadre de l'étude menée par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie sur les *Conséquences des droits de douane américains sur l'économie et la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs de la métallurgie et de la fabrication de pointe au Canada* ont souligné que l'absence persistante d'un accord négocié a des conséquences importantes pour leur secteur. Le Comité a entendu des témoignages sans

équivoque selon lesquels les secteurs canadiens de l'outillage, de la matrice, du moulage, de l'acier et de la fabrication de pointe constituent des industries fondamentales qui soutiennent les chaînes d'approvisionnement des secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de la défense, de la construction, des dispositifs médicaux et des produits de consommation à travers l'Amérique du Nord. En substance, les témoins décrivent ces secteurs comme des industries qui « fabriquent des choses qui permettent de fabriquer des choses¹ ». Le secteur des moules, des outils et des matrices soutient environ 58 000 emplois à travers le Canada, et rien qu'à Windsor, il génère directement plus de 2 milliards de dollars pour notre économie et favorise une activité économique majeure dans des régions telles que Windsor-Essex et le Québec.

La région de Windsor-Essex exporte environ 85 % de ses moules vers les États-Unis, ce qui soutient 13 000 emplois ; le Québec représente entre 15 % et 25 % de l'industrie canadienne de la fabrication de moules. Au Canada, ce secteur dans son ensemble génère 16 milliards de dollars de PIB, dont 7 milliards sont exportés chaque année vers les États-Unis.

Avec les nouveaux tarifs instaurés en vertu de l'article 232, le Comité a été informé des répercussions auxquelles ces industries sont confrontées. Un témoin a déclaré que les tarifs sur un seul outil ont connu une hausse du jour au lendemain, passant de 1 500 dollars américains à 36 000 dollars américains, illustrant ainsi les pressions soudaines et ingérables sur les coûts auxquelles sont confrontés les fabricants. En fin de compte, les répercussions de ces nouveaux tarifs reflètent l'absence d'accord entre le gouvernement du Canada et les États-Unis. Alors que des témoins mettent en garde contre des décisions imminentes concernant des licenciements, des

¹ Chris Vander Park, Cavalier Tool & Manufacturing Ltd., Comité INDU-33, 20 avril 2026

arrêts de production et des annulations de contrats, il est impératif de lever l'incertitude qui pèse sur ce secteur.

Un accord stable et à long terme avec les États-Unis

Les témoins ont souligné la nécessité de trouver une solution immédiate au problème des tarifs, plutôt que de recourir à des prêts qui entraîneraient une hausse de la dette. Le Comité a été averti à maintes reprises que le recours actuel du gouvernement canadien à des prêts et à des mesures de soutien temporaires ne résout pas les problèmes fondamentaux auxquels ces industries sont confrontées. En revanche, l'urgence d'une stabilité et d'un accord négocié avec les États-Unis a été mise en avant. De nombreux témoins ont déclaré qu'un endettement supplémentaire ne pouvait compenser l'effondrement de la compétitivité, la baisse du volume des commandes et l'incertitude liée aux tarifs. Une écrasante majorité de témoins a exprimé ses inquiétudes et son rejet des prêts. Les témoins ont indiqué que des liquidités à court terme sans obligation de remboursement étaient utiles pour maintenir l'activité et couvrir le coût des nouveaux tarifs au titre de l'article 232 ; toutefois, les prêts exigent des entreprises qu'elles démontrent leur rentabilité et leur viabilité. Il s'agit là d'une norme impossible à respecter pour les entreprises, dont certaines opèrent à perte en raison de l'escalade des tarifs. Si les tarifs empêchent une entreprise de remporter de nouveaux contrats, celle-ci n'aura aucun bénéfice pour rembourser les prêts. Dans ce contexte, les tarifs en vigueur empêchent les entreprises de décrocher de nouveaux contrats, compromettent leur capacité à planifier leur production et, en fin de compte, rendent la viabilité de leur activité de plus en plus difficile à maintenir. En effet, la politique actuelle fait peser la charge financière des mesures commerciales non résolues sur les fabricants canadiens, les obligeant à absorber les coûts des tarifs sans aucune certitude quant à leur accès futur au marché ou à leurs bénéfices. Cette absence de réponse significative de la part

du gouvernement fédéral coûte cher aux entreprises qui peinent déjà à rembourser leurs prêts existants :

Chris Vander Park (Responsable des affaires internationales, Cavalier Tool & Manufacturing Ltd) : « Un prêt ne peut pas vraiment nous aider, parce que si nous n'avons pas de travail, nous ne pourrions pas le rembourser »²

Jonathan Azzopardi (Président-directeur general de Laval Tool & Mould Ltd.) : « Le prêt n'est pas une bonne option. Nous venons de parler des moyens de protéger notre rentabilité. Moins la rentabilité est élevée, moins nous sommes en mesure de rembourser les prêts. »³

Nicole Vlanich (Directice générale, Canadian Association of Moldmakers) : « C'est aussi une industrie à grande échelle. Les fabricants de moules canadiens exportent pour quelque 7 milliards de dollars par année aux États-Unis. Environ 75 % de la fabrication de moules au Canada se fait en Ontario, où l'on trouve dans la région de Windsor-Essex la plus grande grappe de fabricants de moules en Amérique du Nord avec des exportations annuelles de 2,4 milliards de dollars. »⁴

Nicole Vlanich (Directice générale, Canadian Association of Moldmakers) : « Sans accord commercial, il n'y aura plus d'industrie de la fabrication de moules au Canada. Cela a des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement manufacturière. La

² Comité INDU-33, 20 avril 2026

³ Comité INDU-33, 20 avril 2026

⁴ Comité INDU-33, 20 avril 2026

fabrication de moules constitue la première étape. Si elle venait à disparaître, ce serait dommageable pour le secteur manufacturier du Canada. »⁵

Dommages permanents à la base industrielle

Les témoins ont fait part de leurs inquiétudes quant au fait que, sans accord commercial, le Canada pourrait subir des dommages permanents à sa base industrielle, notamment des annulations d'investissements, des projets d'expansion suspendus, des pertes d'emplois et la délocalisation de la production hors du Canada. Les témoins ont souligné à plusieurs reprises qu'une fois que les capacités de production quittent le Canada, elles y reviennent rarement, ce qui exposerait le pays à une dépendance vis-à-vis des pays étrangers pour ses biens — en particulier dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense, de la construction, des dispositifs médicaux et des chaînes d'approvisionnement en produits de consommation :

Chris Vander Park (Responsable des affaires internationales, Cavalier Tool & Manufacturing Ltd) : « Je peux vous dire que, maintenant, j'ai besoin de stabilité. J'ai mentionné tout à l'heure ne pas savoir ce qui s'en vient. Je ne sais pas comment vendre mes produits. Nous avons du travail en cours. Nous ne savons pas quoi dire à notre équipe des ventes. Nous ne savons pas quoi dire à nos clients qui se demandent pourquoi ils nous confieraient un projet que nous avons estimé à, disons, 1 million de dollars, si nous ne pouvons pas leur dire ce qu'il leur coûtera dans six mois lorsque nous l'expédierons. Ils ne peuvent pas prévoir leurs dépenses en immobilisations ou leurs structures. J'ai besoin de stabilité. Il faut se débarrasser de l'incertitude. »⁶

⁵ Comité INDU-33, 20 avril 2026

⁶ Comité INDU-33, 20 avril 2026

Michael Hicks (Directeur, Canadian Association of Moldmakers): « La chose la plus triste par rapport à tout cela est que nous avons survécu à ces périodes d'incertitude, et notre industrie s'en allait vers un essor sans précédent... Malheureusement, ces nouveaux droits de douane révisés pourraient causer un effondrement si quelque chose n'est pas fait immédiatement. »⁷

Greg Moffatt (Président-directeur général, Association canadienne de l'industrie de la chimie) : « Lorsque des droits de douane sont imposés à n'importe quel maillon de cette chaîne, les répercussions s'amplifient : les coûts augmentent, les retards s'accumulent, et l'incertitude gagne du terrain. »⁸

Jonathon Azzopardi (Président-directeur général, Laval Tool & Mould Ltd.) : « Je vais répondre au nom de mon secteur. Nous comprenons que notre rôle sera celui d'un agneau sacrificiel, d'un bouclier humain, pour le gouvernement et le pays à court et à long terme. Cependant, vous devez faire preuve de bienveillance et de respect envers nous en nous expliquant quel est le plan. S'agit-il d'un plan sur deux ou trois mois ? D'un plan sur six mois ? D'un plan sur un an ? Ma réponse varierait en fonction de chacun de ces scénarios. »⁹

Souveraineté en matière d'intrants

Les témoins ont également souligné l'importance de renforcer la souveraineté industrielle du Canada en développant la production nationale à valeur ajoutée, en sécurisant les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques et en veillant à ce que le Canada conserve la capacité

⁷ Comité INDU-34, 23 avril 2026

⁸ Comité INDU-34, 23 avril 2026

⁹ Comité INDU-33, 20 avril 2026

de fabrication nécessaire pour soutenir les secteurs stratégiques, notamment la défense, l'énergie et l'industrie manufacturière de pointe. Cela devrait s'accompagner de la mise en place de relations commerciales stables et tournées vers l'avenir avec les États-Unis, qui sont le premier partenaire commercial du Canada :

Catherine Blanchet (Vice-présidente, Développement des affaires, PREXOR) : « Pour garantir une chaîne d'approvisionnement souveraine et assurer sa défense, le Canada doit pouvoir compter sur une industrie manufacturière indépendante, qu'il s'agisse de la fabrication de casques pare-balles, de chenilles de chars d'assaut ou de radars adaptés au froid du Grand Nord canadien. »¹⁰

Alison Cretney (Directrice exécutive, Energy Futures Lab) : « Si nous prenons au sérieux la souveraineté et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, nous devons accorder tout autant d'importance aux écosystèmes qui permettent à la puissance industrielle de se concrétiser. »¹¹

Nicole Vlanich (Directrice générale, Canadian Association of Moldmakers) : « Notre industrie n'est peut-être pas toujours très visible aux yeux du public, mais elle est essentielle aux activités manufacturières modernes. Les moules, les matrices, les accessoires et autres outils de précision sont les instruments nécessaires à la fabrication de produits dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, des appareils médicaux, de l'emballage, des biens de consommation, des matériaux de construction et de l'équipement industriel. Sans outillage, les programmes de fabrication ne sont pas lancés,

¹⁰ Comité INDU-33, 20 avril 2026

¹¹ Comité INDU-34, 23 avril 2026

les chaînes de production ne fonctionnent pas et les chaînes d’approvisionnement ralentissent. »¹²

L’absurdité de la diversification comme solution principale

Les témoignages ont systématiquement remis en cause l’hypothèse selon laquelle la diversification des marchés pourrait constituer une réponse significative aux répercussions des tarifs. Ils ont également mis en contraste direct l’attitude du gouvernement à la suite des récentes annonces de financement fédéral, notamment l’investissement de 20 millions de dollars à Windsor, en soulignant que de telles mesures ne répondent pas au problème immédiat de l’accès aux marchés et sont insuffisantes face aux fermetures d’entreprises à court terme. Les témoins ont souligné que les composants d’une chaîne d’approvisionnement hautement intégrée peuvent franchir la frontière canado-américaine à plusieurs reprises au cours de la production. Par exemple, les composants utilisés dans des véhicules tels que la Chrysler Pacifica peuvent franchir la frontière sept à huit fois, chaque passage étant désormais soumis à des coûts tarifaires cumulés. Les témoins ont fait valoir que, bien que la diversification soit un objectif à long terme, elle ne constitue pas une solution viable à court terme face aux nouveaux tarifs, en raison de la forte intégration de l’industrie au marché américain, des obstacles logistiques et géographiques, ainsi que de l’ampleur de la demande américaine. Les témoins ont souligné le caractère irremplaçable du marché américain, notant qu’il n’existe nulle part ailleurs dans le monde une demande d’un volume équivalent :

Nicole Vlanich (Directrice générale, Canadian Association of Moldmakers) : « Toutes les mesures de soutien offertes et les discussions sur la diversification vers de nouveaux

¹² Comité INDU-33, 20 avril 2026

marchés n'approcheront même jamais les échanges que nous avons avec les États-Unis. Il est impossible, peu importe où dans le monde nous menons des affaires, d'égaliser le volume d'affaires que nous réalisons avec les États-Unis. Il n'y a aucun moyen d'y échapper. »¹³

Jonathan Azzopardi (Président-directeur général de Laval Tool and Mould Ltd.) : « Les efforts visant la diversification au-delà des marchés américains peuvent apporter un certain soulagement à court terme, mais ils n'effacent pas les dommages structurels causés en Amérique du Nord. »¹⁴

Jonathan Azzopardi (Président-directeur général de Laval Tool and Mould Ltd.) : « Nous fabriquons des motomarines. Les produits arrivent au Québec et le Québec les transforme en produits finis. On en vendra probablement 9 sur 10 aux États-Unis et on vendra l'autre au Canada. Que nous voulions l'admettre ou non, même lorsque nous expédions au Canada, ces produits dépendent toujours du consommateur américain. »¹⁵

Catherine Blanchet (Vice-présidente, développement des affaires, PREXOR) : « Ça fait des années que je travaille sur la diversification de mes marchés. Par contre, travailler sur la diversification des marchés autres, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Avant de pouvoir dire que nous allons changer d'approche et vendre nos produits en Europe, ça va prendre plusieurs années. Des moules, c'est très lourd, c'est gros. Il est difficile de percer un nouveau marché et s'il faut envoyer nos produits en Europe, ce sera difficile. Nous ne pouvons pas changer de modèle d'affaires du jour au lendemain, parce que ça prend des

¹³ Comité INDU-33, 20 avril 2026

¹⁴ Comité INDU-33, 20 avril 2026

¹⁵ Comité INDU-33, 20 avril 2026

années. Même si les manufacturiers sont reconnus pour être agiles, ça prend des années avant de percer de nouveaux marchés et d'entrer dans de nouveaux pays. Nous ne pourrions pas y parvenir si rapidement que ça. »¹⁶

Chris Vander Park (Responsable des affaires internationales, Cavalier Tool & Manufacturing Ltd) : « Il nous est impossible de vendre hors des États-Unis, de vendre un outil en Chine. Il est impossible de vendre un outil en Inde. Il est très peu probable que nous vendions des outils en Europe. Notre monde est intégré aux États-Unis. C'est un résultat de l'ACEUM. C'est sur cette base que nous avons bâti notre entreprise. »¹⁷

Recommandations

Bien que le rapport du Comité mette en évidence des aspects importants de la situation et propose certaines priorités utiles, les conservateurs estiment que l'effort global visant à apporter un soulagement aux fabricants de moules canadiens sera renforcé par les recommandations suivantes :

1. Que le gouvernement du Canada reprenne de toute urgence les négociations avec les États-Unis afin de régler la question des tarifs au titre de l'article 232, notamment en obtenant des exemptions immédiates pour les secteurs de la fabrication de pointe et de la métallurgie, qui incluraient, sans s'y limiter, les industries des moules, de l'outillage et de l'aluminium.
2. Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la mise en place d'accords commerciaux à long terme avec les États-Unis.

¹⁶ Comité INDU-33, 20 avril 2026

¹⁷ Comité INDU-33, 20 avril 2026

3. Que le gouvernement du Canada désigne officiellement ces secteurs comme des industries stratégiquement essentielles.
4. Que le gouvernement du Canada veille à ce que les secteurs canadiens de l'outillage, de la matrice, du moulage, ainsi que, plus largement, de la métallurgie et de la fabrication de pointe, soient pleinement protégés dans le cadre des négociations en cours et ne soient pas considérés comme des concessions dans les négociations.
5. Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures commerciales ciblées sur les profilés en aluminium et leurs produits dérivés, y compris les produits identifiés par des codes spécifiques du système harmonisé, renforce l'application des mesures anti-contournement et protège les fabricants canadiens contre les importations faisant l'objet d'un commerce déloyal qui pénètrent sur le marché canadien.
6. Intégrer explicitement les profilés produits au Canada dans les politiques d'approvisionnement public (« Achetez canadien ») pour les infrastructures, les transports, la défense et les bâtiments publics.

Conclusion

Les témoins ont systématiquement demandé une action immédiate pour remédier aux tarifs imposés en vertu de l'article 232, et ont expliqué pourquoi cela était nécessaire pour éviter des pertes industrielles irréversibles dans les secteurs métallurgique et de la fabrication de pointe au Canada. La plupart des témoignages ont souligné l'importance de maintenir une relation solide et constructive entre le Canada et les États-Unis. Les témoins ont clairement indiqué que la question ne relevait pas simplement d'une politique commerciale à long terme, mais qu'il s'agissait d'une question de survie économique immédiate, les entreprises devant prendre des décisions cruciales dans les semaines et les mois à venir.

Sans une résolution rapide de la question des tarifs et sans une plus grande certitude politique, le Canada risque de perdre non seulement des emplois et des investissements, mais aussi des industries fondamentales qui soutiennent des secteurs clés tels que la défense, l'énergie et la fabrication de pointe. Les témoins ont clairement indiqué qu'en l'absence de certitude politique, les décisions relatives à l'investissement, à la production et à l'emploi sont suspendues et prises de plus en plus souvent en dehors du Canada.

Ces industriels essentiels, aux côtés du Parti conservateur, demandent au gouvernement du Canada de prendre des mesures immédiates, rapides et décisives pour conclure un accord commercial avec les États-Unis qui profite à la fois à nos industriels canadiens et à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine qui prospérait autrefois. Ce qui a changé, ce n'est pas l'importance des relations entre le Canada et les États-Unis, mais l'urgence avec laquelle elles doivent désormais être consolidées.

Respectueusement soumis,

Kathy Borrelli, députée, Windsor – Tecumseh – Lakeshore

Raquel Dancho, députée, Kildonan – St. Paul

Ted Falk, député, Provencher

Michael Guglielmin, député, Vaughan – Woodbridge